

Check-up énergétique

Vous êtes une PME en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein ? Alors, grâce au check-up énergétique, vous pouvez réaliser des économies d'énergie et ainsi réduire les coûts de votre entreprise. Autre point non négligeable : vous contribuez aussi à la protection climatique.

Vos avantages

- **Optimisation de la consommation d'énergie et réduction des coûts énergétiques**

Check-up énergétique sur place dans votre entreprise

- **Gestion de l'énergie simple**

Mesures d'optimisation conçues pour votre entreprise sur le thème de l'efficacité énergétique

- **Conseil en énergie**

Suivi et conseil lors de la réalisation des mesures

- **Réductions et subventions**

Vous pouvez demander une aide financière de la Fondation Suisse pour le Climat

Comment fonctionne le check-up énergétique ?

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) propose, dans le cadre du modèle PME, un check-up énergétique. Un conseiller de l'AEnEC recherche les potentiels d'économies d'énergie de votre entreprise. C'est à vous ensuite de décider de la réalisation des mesures d'économies d'énergie possibles. Vous concluez avec l'AEnEC une convention d'objectifs volon-

taire et reconnue par la Confédération et les cantons visant à augmenter l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂. Vous réalisez par étape les mesures de manière autonome et contrôlez la convention d'objectifs tous les ans à l'aide d'un outil basé sur Internet. Si le bilan est bon, vous obtenez le label AEnEC « CO₂ et kWh réduits ».

Bon à savoir

Le modèle PME de l'AEnEC s'adresse aux entreprises qui émettent moins de 1'500 tonnes de CO₂ par an et présentent des coûts énergétiques compris entre CHF 20'000 et 1 million.

Les coûts de participation au modèle PME dépendent des coûts énergétiques de votre entreprise, mais s'élèvent toutefois au moins à CHF 1'000 par an. La première année, un supplément est perçu pour

l'élaboration de la convention d'objectifs. Selon les expériences faites par l'AEnEC, le produit des mesures d'efficacité dépasse largement les frais de participation au modèle PME. Lors de la conclusion de la convention d'objectifs volontaire avec l'AEnEC dans le cadre du modèle PME, la Fondation Suisse pour le Climat prend en charge 50 % des frais annuels de participation.

Conditions/prérequis

- Vous êtes une PME de Suisse ou du Liechtenstein de 250 employés à temps plein au maximum.
- Vos coûts énergétiques annuels sont inférieurs à 1 million de francs.
- La demande doit être remise avant la réalisation du projet. Les projets déjà réalisés ne peuvent plus donner droit à une subvention.
- Sont exclues les entreprises filiales de grands groupes ainsi que les organisations de droit public. Sont aussi exclues les entreprises exonérées de la taxe sur le CO₂.

Informations complémentaires

La Fondation Suisse pour le Climat propose le check-up énergétique de l'AEnEc dans le cadre de la Convention volontaire d'objectif visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Vous trouverez de plus amples informations sur l'AEnEC et le check-up énergétique sur enaw.ch/fr/angebot/kmu-modell.

Vous trouverez de plus amples informations sur le remboursement de 50 % des frais annuels de participation de l'AEnEC sur www.klimastiftung.ch/fr/convention_dobjectifs_avec_lagence_de_lenergie.html

